

LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTES

TEXTE ECRIT EN FACILE A LIRE ET A COMPRENDRE



Siège social : Parc Eurasanté Est
235 Av. de la Recherche Entrée A
59120 Loos

Antenne : Immeuble "Les Capets"
3 Rue Vincent Auriol
80000 Amiens

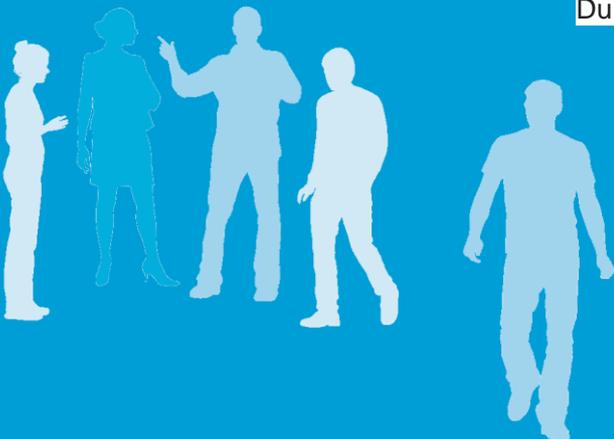
☎ 03-20-16-56-10

✉ contact@crehpsy-hdf.fr

Jours et horaires d'ouverture :

Les lundis de 13h30 à 17h00

Du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00



ARTICLE 1. NON-DISCRIMINATION

Tout le monde doit être traité de la même façon quelque-soit :

- sa couleur de peau ;
- son pays d'origine ;
- son âge ;
- son sexe ;
- ce qu'il pense ;
- son handicap.



ARTICLE 2. DROIT A UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTE

Vous avez le droit à un accompagnement.

L'accompagnement c'est être aidé dans tous vos projets.

L'accompagnement est adapté à vos besoins et à vos attentes.

L'accompagnement est fait pour vous et avec vous.



ARTICLE 3. DROIT A L'INFORMATION

Vous avez le droit d'être informé de façon simple et adaptée.

A votre arrivée, vous avez à disposition

- le livret d'accueil et la liste des personnes qualifiées ;
- le règlement de fonctionnement ;
- le projet de service
- la charte des droits et libertés de la personne accueillie ;



Vous avez le droit de consulter votre dossier personnel et les données vous concernant à tout moment.



ARTICLE 4. DROIT DE CHOISIR

Vous avez le droit de donner votre avis sur ce que vous voulez faire.

Vous avez le choix du professionnel qui vous accompagne.



ARTICLE 5. DROIT AU CHANGEMENT

Vous avez le droit de changer d'avis et de refuser les activités, les aides, les conseils qui vous sont proposés.

ARTICLE 6. DROIT AU RESPECT DES LIENS FAMILIAUX

Vous avez le droit de solliciter votre famille si vous le souhaitez.



ARTICLE 7. DROIT A LA PROTECTION

Les informations vous concernant sont confidentielles.



Confidentiel veut dire que nous n'en parlons pas avec tout le monde.

Vous donnez votre accord pour le partage des données qui vous concernent.

Le service fait attention à votre santé et votre sécurité.

ARTICLE 8. DROIT A L'AUTONOMIE ET DROITS CIVIQUES

En respectant les règles du service, vous avez le droit de :

- D'être accompagné, selon vos choix et vos croyances ;
- D'être aidé pour connaître et comprendre vos droits dans la société.



ARTICLE 9. DROIT A LA PRATIQUE RELIGIEUSE



Selon les règles du service, vous avez le droit de pratiquer votre religion, dans le respect de chacun.

ARTICLE 10. DROIT A LA DIGNITE ET L'INTIMITE

Le service doit respecter votre dignité et votre intimité.

Dignité veut dire respecter qui vous êtes.

Intimité veut dire que c'est votre vie privée



Ce document accessible à tous a été transcrit avec la méthode facile à lire et à comprendre Pour en savoir plus sur le facile à lire et à comprendre vous pouvez aller sur le site : www.inclusion-europe.org Les logos sont tirés d'une banque d'images libres de droit

